



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 2 octobre 2023** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Madame Nathalie Fillion, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière
Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Règlement No 586-2023 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Verchères - Homologation
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Modification entente - Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
 - 6.3 Coopérative d'informatique municipale - Acquisition de logiciels de gestion municipale et services
 - 6.4 Approbation - Déclaration de compétence de la MRC de Marguerite-D'Youville - Règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations
 - 6.5 Autorisation de participation et remboursement des frais de déplacement et hébergement - Sommet près du coeur organisé par la fondation Rues principales
7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
 - 7.1 Soutien financier - Opération Nez Rouge 2023

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Ressources humaines - Engagement pompier - Vincent Boucher

8.2 Installation d'un système à mousse - Autopompe 211

9. TRANSPORT ROUTIER

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SANTÉ BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats -Septembre 2023

12.2 Demande P.I.I.A. démantèlement & remblayage piscine - 235 route Marie-Victorin

12.3 Site patrimonial - toiture - 517 route Marie-Victorin

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 Adjudication - S 28-09-23 Contrat entretien et fabrication patinoires 2023-2024

13.2 Ressources humaines - Commis au prêt - remplacements occasionnels - Bibliothèque municipale-scolaire

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2023-10-189

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2023-10-190

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 5 septembre 2023, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

2023-10-191

4. **CORRESPONDANCE**

5. **LÉGISLATION**

5.1. **RÈGLEMENT NO 586-2023 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES - HOMOLOGATION**

CONSIDÉRANT que l'article 1104.1.1 du *Code municipal* octroie le droit d'exercer un droit de préemption sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité identifié à cette fin ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères considère pertinent de se prévaloir du droit de préemption afin de se conformer aux objectifs d'aménagement de son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que l'objectif vise à permettre la réalisation de projets dans l'intérêt de la communauté verchéroise ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement N° 586-2023 et le Conseil décrète ce qui suit:

Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

SECTION I APPLICATION

ARTICLE 1

Tout lot et tout immeuble du territoire de la Municipalité de Verchères peut faire l'objet de l'exercice d'un droit de préemption en vertu de règlement et de la loi.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Municipalité de Verchères désigne, par résolution, l'assujettissement d'un immeuble situé dans le territoire mentionné à l'article 1.

ARTICLE 3

Un immeuble visé à l'article 2 peut faire l'objet de l'exercice du droit de préemption pour la réalisation de l'une ou l'autre des fins municipales suivantes :

- a) La réalisation d'un projet de logement abordable, sous réserve de l'article 68.3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, ch. S-8);
- b) La conservation de son état naturel ;
- c) La création d'un parc ;
- d) La création d'un corridor faunique ;
- e) La réalisation d'un projet visant l'installation d'un établissement scolaire ;
- f) La protection de l'environnement ;
- g) La réalisation d'un projet à des fins municipales.

SECTION II AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER L'IMMEUBLE

ARTICLE 4

L'exercice du droit de préemption ne peut se faire que sur un immeuble identifié à l'article 2 et ayant fait l'objet d'un avis d'assujettissement notifié au propriétaire et inscrit au registre foncier.

Cet avis est valide pour la période qui y est mentionnée, sans pouvoir excéder dix (10) ans à compter de son inscription à un tel registre.

ARTICLE 5

Le propriétaire d'un immeuble assujéti au droit de préemption doit, avant d'aliéner son immeuble, notifier un avis d'intention d'aliéner l'immeuble à la Municipalité de Verchères, sous peine de nullité.

ARTICLE 6

Le propriétaire doit notifier l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble, au greffe de la Municipalité de Verchères.

Le propriétaire doit être en mesure de constituer une preuve de sa notification de l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble.

ARTICLE 7

Le propriétaire d'un immeuble assujéti au droit de préemption doit, au plus tard 15 jours après la notification de son avis d'intention d'aliéner l'immeuble, faire parvenir l'offre d'achat à la Municipalité et, dans la mesure où ils existent, les documents suivants :

- a) Bail ou entente d'occupation de l'immeuble ;
- b) Contrat de courtage immobilier ;
- c) Étude environnementale ;
- d) Rapport d'évaluation de l'immeuble ;
- e) Autres études ou documents utilisés dans le cadre de l'offre d'achat ;
- f) Rapport établissant la valeur monétaire de la contrepartie non monétaire prévue à l'offre d'achat.

ARTICLE 8

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-10-192

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 30 septembre 2023 pour les chèques No. 7174 à No. 7417 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 409 802,77\$.

ADOPTÉ

2023-10-193

6.2. MODIFICATION ENTENTE - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et des villes de McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Sainte-Julie, Saint-Amable ainsi que Varennes;

CONSIDÉRANT que cette Régie intermunicipale a été créée par décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale modifiant l'Entente intermunicipale ayant constitué la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a été approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mai 2019 permettant l'adhésion des villes de Contrecoeur, d'Otterburn Park et de la Municipalité de Verchères à la RISAVR;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de l'Entente intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu prévoit que ladite Entente se termine le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT que la RISAVR a adopté une résolution demandant aux villes de modifier la date de terminaison du 31 décembre 2028 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Verchères de modifier la date de terminaison de l'entente;

Considérant l'intérêt de la Municipalité pour mandater un organisme indépendant pour la gestion animalière d'ici le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la modification de l'entente intermunicipale afin de changer la date de fin de l'entente pour le 31 décembre 2023.

D'AUTORISER le Maire, monsieur Alexandre Bélisle et la greffière-trésorière, madame Carole Dulude à signer tout document pour donner suite à la présente.

ADOPTÉ

2023-10-194

6.3. COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE - ACQUISITION DE LOGICIELS DE GESTION MUNICIPALE ET SERVICES

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la direction générale relativement aux logiciels de gestion municipale présentement utilisés par la Municipalité de Verchères en comparaison à d'autres solutions informatiques municipales;

CONSIDÉRANT que la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM) a fait parvenir sa proposition en date du 20 septembre 2023, pour l'acquisition de sa version réseau des logiciels d'application et sa soumission du 26 septembre pour le programme pour le rôle en ligne;

CONSIDÉRANT que le coût de soutien annuel des logiciels CIM est nettement inférieur aux offres concurrentes;

CONSIDÉRANT que l'efficacité des logiciels a été démontrée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre d'acquisition et d'installation de la version réseau des logiciels de gestion municipale auprès de la Coopérative d'Informatique Municipale, suivant son offre datée du 20 septembre 2023 au montant de 19 030 \$ plus taxes, payable sur 3 ans;

QUE le coût d'intégration des données est établi à 565 \$ plus taxes;

QUE la formation téléphonique, aux besoins, est établie à 105 \$ l'heure, plus taxes;

QUE l'installation et la configuration du programme pour le rôle en ligne est établie à 985 \$, plus les frais d'hébergement pour 2023 à 851,02 \$, le tout plus taxes.

ADOPTÉ

6.4. **APPROBATION - DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE - RÈGLEMENT CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE PROVISOIRE DES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE CHAPITRE 7 DES LOIS DE 2021 EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 117 du Décret 1596-2021 du 15 décembre 2021 relatif à la Mise en oeuvre des modifications apportées par le chapitre 7 des Lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, la construction des ponceaux dans les cours d'eau qui ne nécessitent pas d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relève dorénavant des municipalités locales seulement, au terme de ce qu'il est convenu d'identifier comme étant le Régime transitoire;

ATTENDU QUE les travaux réalisés pour l'établissement, la modification ou l'extension d'un exutoire sont déjà réglementés par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) dans son Règlement numéro 172 relatif à l'écoulement des eaux, en raison du fait qu'elle affecte le libre écoulement des eaux dans les cours d'eau, ce qui est une compétence exclusive de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC estime que d'avoir remis cette responsabilité aux municipalités locales est susceptible d'engendrer des problèmes, notamment d'interprétation, d'application et de responsabilité quant au libre écoulement des eaux dans les cours d'eau, tant pour les administrations municipales que pour la population;

ATTENDU QUE ce Régime transitoire prescrit aussi que seules les municipalités locales puissent émettre des permis pour certains travaux de stabilisation en rive et littoral, alors que cela pose problème lorsque la MRC les exécute dans le cadre de travaux d'aménagement ou d'entretien de cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères estime que la MRC doit reprendre cette compétence qui lui a été retirée par le Régime transitoire afin de maintenir une uniformité de traitement des demandes de permis de construction des ponceaux;

ATTENDU QUE la MRC a déclaré sa compétence à l'égard des travaux réalisés pour l'établissement, la modification ou l'extension d'un exutoire sur les cours d'eau pour l'application des articles 6 et 7 du Règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des Lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations, tel qu'il appert de la résolution 2022-12-358 adoptée par la MRC à sa séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la déclaration de compétence de la MRC de Marguerite-D'Youville à l'égard des travaux réalisés pour l'établissement, la modification ou l'extension d'un exutoire sur les cours d'eau pour l'application des articles 6 et 7 du Règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des Lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations;

QUE la Municipalité de Verchères accepte de ne pouvoir se soustraire de la déclaration de compétence de la MRC qu'à compter de 90 jours suivants la cessation d'effet des articles 6, 7 et 117 du Régime transitoire;

D'ACHEMINER une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi qu'aux municipalités locales composant la MRC, soit les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes.

ADOPTÉ

2023-10-196

6.5. **AUTORISATION DE PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT - SOMMET PRÈS DU COEUR ORGANISÉ PAR LA FONDATION RUES PRINCIPALES**

CONSIDÉRANT que la fondation Rues principales organise un Sommet près du coeur;

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal Dominic Lampron siège sur le conseil d'administration de Rues principales Verchères;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de Rues principales Verchères assume les frais d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la participation de monsieur Dominic Lampron au *Sommet près du coeur* organisé par la Fondation Rues principales qui se tient à Québec le 8 novembre 2023. Les frais de déplacement et d'hébergement seront assumés par la Municipalité.

ADOPTÉ

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

2023-10-197

7.1. **SOUTIEN FINANCIER - OPÉRATION NEZ ROUGE 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 500\$ à Opération Nez Rouge. Il est également autorisé de leur permettre un affichage temporaire sur notre territoire.

ADOPTÉ

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2023-10-198

8.1. **RESSOURCES HUMAINES - ENGAGEMENT POMPIER - VINCENT BOUCHER**

CONSIDÉRANT que le Service de Sécurité Incendie doit compléter sa brigade;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de M. Vincent Boucher, nouveau résident de Verchères;

CONSIDÉRANT que M. Boucher est déjà formé et expérimenté en tant que pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'ENGAGER **Vincent Boucher** comme pompier temps partiel au Service de Sécurité Incendie de Verchères.

ADOPTÉ

2023-10-199

8.2. **INSTALLATION D'UN SYSTÈME À MOUSSE - AUTOPOMPE 211**

CONSIDÉRANT les risques qu'il y a sur notre territoire

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir ce type d'équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE FAIRE l'installation d'un système à mousse sur l'autopompe 211 par la compagnie Thibault et Associés, selon la soumission 10975 du 5 septembre 2023, pour un montant de 22 931,64 \$ et pour l'installation du système de remplissage au montant de 9 893.06\$ plus taxes.

ADOPTÉ

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS - SEPTEMBRE 2023**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2023 est déposé.

2023-10-200

12.2. **DEMANDE P.I.I.A. DÉMANTÈLEMENT & REMBLAYAGE PISCINE - 235 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 235 route Marie-Victorin, lot 5 216 918, une demande est présentée pour le remblayage d'une cavité suite au démantèlement d'une piscine creusée.

CONSIDÉRANT que les travaux de remblais et de déblais sont assujettis à une approbation P.I.I.A. en vertu du règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remblayage d'une cavité après le démantèlement de la piscine creusée tel que présenté, puisque le projet satisfait aux critères du P.I.I.A.

ADOPTÉ

2023-10-201

12.3. **SITE PATRIMONIAL - TOITURE - 517 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 517 route Marie-Victorin formé du lot 5 219 042, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux village de Verchères est déposée à l'effet de remplacer la toiture en bardeaux d'asphalte par une toiture en métal et d'installer de nouvelles gouttières et soffites.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet tel que présenté en installant une toiture en métal, puisque le projet est conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux village de Verchères. Il est suggéré de faire l'ajout d'arrêt de neige sur le toit.

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-10-202

13.1. ADJUDICATION - S 28-09-23 CONTRAT ENTRETIEN ET FABRICATION PATINOIRES 2023-2024

ATTENDU que les demandes de soumissions ont été faites sur invitation et publiées sur le site web, de même que sur la page Facebook de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue;

Soumissionnaires	Montant	Total avec taxes
Excellence Wapiti - Francis Adam	58 000\$	66 685,50\$
Paysagiste GEB - Mathieu Tardif	--	--

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'OCTROYER à **Excellence Wapiti - Francis Adam**, le contrat de confection et d'entretien des patinoires pour la saison 2023-2024 au montant de 66 685,50\$ taxes incluses peu importe le nombre de semaines que durera la saison.

ADOPTÉ

2023-10-203

13.2. RESSOURCES HUMAINES - COMMIS AU PRÊT - REMPLACEMENTS OCCASIONNELS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'AJOUTER les personnes suivantes à la banque de candidatures commis au prêt - remplacements occasionnels à la bibliothèque municipale-scolaire aux conditions énumérées dans la convention collective en vigueur.

- Diane Courtemanche
- Ginette Desmarais
- Nicole Martin
- Sylvie Hébert
- Marie-Ange Lebel

ADOPTÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2023-10-204

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alexandre Bélisle,
Maire



Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.



Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #7174 AU #7117

CHÈQUES #7284 AU #7409

CÈQUES #7411 AU #7417

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	995.72 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 179.44 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	27 296.55 \$
PR	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENT AOÛT 2023	43.34 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT	6.21 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT (AOÛT 2023)	0.30 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES - SEPTEMBRE 2023 (9 DE 12)	747.34 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE SEPTEMBRE 2023 (9 DE 12)	16 079.73 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	53 587.00 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MISE À JOUR DU RÔLE - RÉVISION 05-2023	11 686.24 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE SEPTEMBRE 2023 (9 DE 12)	20 938.84 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	PIÈCES - TUYAUX D'AIR USINE FILTRATION	353.14 \$
PR	ARÉO-FEU LTÉE	ENTRETIEN (1-07-07) CITERNE - TUYAU	716.58 \$
PR	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	CREATIVE CLOUD, SPOTIFY MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE), MICROSOFT 365 BUSINESS DU 18/07/2023 AU 17/08/2023, IT CLOUD EXCHANGE ONLINE UTILISATEURS(6) PÉRIODE DU 16/07/2023 AU 15/08/2023, CANVA LOGICIEL DE CRÉATION, DON SOCIÉTÉ CANADIENNE CANCER (DÉCÈS MÈRE DE CLAUDE MÉNARD - CONSEILLER)	613.60 \$
PR	DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	PAE AOÛT 2023 (78DE 12) PROTECTION INCENDIE	114.98 \$
PR	INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR SEPTEMBRE 2023 (9 DE 12) PROTECTION INCENDIE	127.91 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAU POTABLE)	1 554.81 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAUX USÉES)	1 669.67 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAU PISCINE)	208.80 \$
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP	LOCATION PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA38CI - PÉRIODE DU 01/09/2023 AU 30/11/2023 LOISIRS	263.44 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION), PARE-FEU ET ANTI-SPAM	478.60 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	HEURES PRÉPAYÉES - ENTRETIEN INFORMATIQUE	5 748.75 \$
PR	TELUS COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONES	812.71 \$
PR	PAGNET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION SEPTEMBRE 2023 (9 DE 12)	55.93 \$
PR	AGENCE SPACIALE	ARCHITECTURE PISCINE - ÉMISSION DU RAPPORT FINAL	879.56 \$
PR	CAROLE DULUDE (PETITE CAISSE)	PÉRIODE SEPTEMBRE 2023 - ADMINISTRATION	88.95 \$
7174	L.D.G.	ENTRETIEN GAZON - CONTRAT CIMETIÈRE ET CONTRAT ESPACES VERTS (5 DE 5)	5 399.23 \$
7175	PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	SOUTIEN ACTIVITÉS CULTURELLES (3 DE 3)	20 000.00 \$
7176	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
7177	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
7294	AGRO-SOLUTIONS DM INC.	ENTRETIEN VÉHICULE (V-30-07) JOHN DEERE 3720	358.48 \$
7297	LES CLÔTURES ARBOIT INC.	LOCATION CLÔTURE - FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	538.08 \$
7299	CONVAL QUÉBEC	PIÈCES ET ACCESSOIRES USINE FILTRATION	557.63 \$
7300	AES, UNE DIVISION DE GVL INC.	CONTRAT CAMP DE JOUR PÉRIODE DU 07/08/2023 AU 28/08/2023 INCLUANT LES ACCOMPAGNATEURS	24 017.52 \$
7301	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER SEPTEMBRE 2023 (9 DE 12)	201.20 \$
7302	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	CENTRALE MAIRIE ET CASERNE DE POMPIER DU 26/08/2023 AU 26/08/2024, CENTRALE USINE ÉPURATION ET USINE FILTRATION DU 1/09/2023 AU 1/09/2024	1 057.77 \$
7303	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	ALUN (SULFATE D'ALUMINIUM) USINE FILTRATION	3 798.78 \$
7304	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	ACHAT POUR SERVICE DE RESTAURATION - JOURNÉE PORTES OUVERTES DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	100.00 \$
7305	MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	ENTRETIEN PARCS - FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	467.99 \$
7306	CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES	REMPACEMENT BANNIÈRE EXTÉRIEURE (PERDUE FÊTE NATIONALE)	207.28 \$
7307	PHILIPPE MOREAU	ENTRETIEN PARC NATURE	3 874.66 \$
7308	P.L.T.M.A. INC.	ENTRETIEN (V35-11) PÉPINE	4 210.96 \$
7309	CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC.	INSPECTION ANNUELLE APPAREIL DE LEVAGE VOIRIE	517.39 \$
7310	LES PRÉS VERT M.B. LTÉE	ENTRETIEN PARCS (TOURBE/ENRACINEUR)	962.34 \$
7311	PRODUCTION DIO	VERCHÈRES EN MUSIQUE LE 23/08/2023 - LOCATION DE MATÉRIEL	1 897.09 \$
7312	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	BATTERIE RECHARGE CAMÉRA PROTECTION INCENDIE	92.49 \$
7313	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	396.78 \$
7314	S.R.S. CONVERGENCE	FOURNITURE DE BUREAU (CARTOUCHES (2) POUR IMPRIMANTE) GARAGE	126.47 \$
7315	ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.	TÊTES POUR LES PUISARDS	4 525.78 \$
7316	BRENNTAG CANADA INC.	SOUDE CAUSTIQUE USINE FILTRATION	7 260.22 \$
7318	TELAR CONSTRUCTION INC.	INSPECTION MAIRIE (FISSURES FONDATION / BRIQUES/ INTÉRIEUR)	2 816.89 \$
7319	ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE (V-30-07) JOHN DEERE 3720	275.94 \$
7320	BÉATRICE LACHANCE	COMPENSATION CELLULAIRE - GUIDE POUR EMPLOI AU MOULIN	30.00 \$
7321	JULIANNE PÉPIN	COMPENSATION CELLULAIRE - GUIDE POUR EMPLOI AU MOULIN	30.00 \$
7322	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE SIGNETS PROGRAMME ACTIVITÉS AUTOMNE 2023	347.14 \$
7323	ARICO INC.	ACHAT ÉQUIPEMENT BIBLIOTHÈQUE - BEAN BAGS	793.33 \$
7324	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENT CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	354.72 \$
7325	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
7326	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	172.14 \$
7327	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2023 - PRODUITS HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	22.50 \$
7328	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES ET FRAIS DE TRANSPORT	85.00 \$
7329	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	171.22 \$
7330	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	60.00 \$
7331	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	331.00 \$
7333	FORMATION R.C.R. RF SENC	FORMATION MAINTIEN DE COMPÉTENCE CISSS MONTÉRÉGIE PR-1 PROTECTION INCENDIE	205.52 \$
7334	STUDIO COULEUR CAFÉ	CRÉATION VIDÉO PAR DRONE/ (PHOTOS, MONTAGE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES)	2 874.38 \$
7337	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/VOIRIE, PARCS, PISCINE, BLOC SANITAIRE	910.34 \$
7338	TENAQUIP LTD	MATÉRIEL DE SÉCURITÉ, PARCS	766.42 \$
7339	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	472.01 \$
7340	GLS	FRAIS TRANSPORT VOIRIE	71.31 \$
7341	TOROMONT CAT (QUÉBEC)	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE USINE FILTRATION / MAIRIE, SERVICES D'URGENCE - PANNE DE COURANT USINE FILTRATION	8 316.48 \$
7342	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	PIERRE -SABLE	1 204.41 \$
7343	DEMIX AGRÉGATS	PIERRE -SABLE (PARCS, FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES, RÉPARATION PUISARDS)	1 672.38 \$
7344	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	94.28 \$
7345	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLES GAZ VOIRIE	94.81 \$
7346	SR IMPRIMERIE	COROPLASTS AFFICHAGE SECTEUR QUAI	347.60 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #7174 AU #7117

CHÈQUES #7284 AU #7409

CÈQUES #7411 AU #7417

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
7347	RENÉ THOMAS INC.	DIVERS LOISIRS	10.34 \$
7348	SERVICE DE PLOMBERIE PHILAUDACE INC.	REMPACEMENT ÉGOUT SOUS-SOL DU 596 MARIE-VICTORIN (BAT-053A) PHASE 1	9 198.00 \$
7349	MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	PAILLIS DE CÈDRE NATUREL - FACTURÉ À LA MRC (1 260.524), MÉLANGE DE TERRE	1 775.18 \$
7350	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN (V-35-11) PÉPINE, (V-36-11) DOMPEUR	90.46 \$
7351	INTER-BOUCHERVILLE INC.	ENTRETIEN (V-35-11) PÉPINE	1 285.54 \$
7352	SANIXEL INC.	PRODUITS HYGIÉNIQUES ET MÉNAGERS (VOIRIE, ADMINISTRATION)	2 468.51 \$
7353	INTER CLÔTURE SPEC II INC.	GRILLAGE PASSERELLE RUE JOSEH-CHARRON /RUE DALPÉ	326.98 \$
7354	SOUDURE MOBILE PN	RÉPARATION LAMPADAIRE AU 2 RUE GUYON	648.28 \$
7355	COMPTOIR RICHELIEU INC BOTANIX	ENTRETIEN PARCS - PORTION FACTURÉE À LA MRC (2 807.70\$)	3 138.69 \$
7356	DEVELOTECH INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES (BALISES)	364.60 \$
7357	CLUB ST-LUC DE VERCHÈRES	SUBVENTION TRANSPORT DES ÉLUS - VISITE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS	200.00 \$
7358	FRANÇOIS MARTINEAU PHARMA INC.	PRODUITS MÉNAGERS VOIRIE / HORTICULTURE	62.72 \$
7359	CITOYEN	FORMATION - SAUVETEUR NATIONAL	128.50 \$
7360	BERTRAND GUAY SECOURISME B.G.	REMPLISSAGE CYLINDRE D'OXYGÈNE D'URGENCE - PREMIERS RÉPONDANTS	174.77 \$
7361	MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC.	VÊTEMENT PROTECTION INCENDIE	123.94 \$
7362	ID:8500555 - CANAC	ANTIROUILLE PARCS	333.04 \$
7363	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	TRONÇONNEUSE (INC-102) PROTECTION INCENDIE	2 567.95 \$
7364	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	CARTE MARINE (ATLAS MARIN) PROTECTION INCENDIE	72.42 \$
7365	BUOPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	289.32 \$
7366	BURO & CIE	FOURNITURE DE BUREAU (ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, INCENDIE)	314.53 \$
7367	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	ENTRETIEN (V-44-19) JOHN DEERE 5085	87.70 \$
7368	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	1 257.82 \$
7369	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	557.59 \$
7370	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	INSTALLATION 10 TÊTES ÉCLAIRAGE DEL RUES MESSIER/DUFILLY, REMPLACER CLAVIER D'ALARME AU 596 MARIE-VICTORIN, ÉCLAIRAGE PARC PASSE-PARTOUT,NOUVEAUX LUMINAIRES VIEILLE CASERNE, LUMINAIRES TERRAIN BALLE ET (2) AU TENNIS	5 196.81 \$
7371	MÉTRO RICHELIEU INC./VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, LOISIRS	200.92 \$
7372	COPICOM INC.	COPIES FACTURÉES KYOCERA/TA 6052CI ADMINISTRATION PÉRIODE DU 13/06/2023 AU 13/09/2023	859.23 \$
7373	TAN-EX	ÉCUSSONS BRODÉS- VERCHÈRES SÉCURITÉ INCENDIE CASERNE 11 - PROTECTION INCENDIE	912.90 \$
7383	275-BOUCHERVILLE -SCP DIST	PH PISCINE	79.33 \$
7384	BRENNTAG CANADA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	1 839.60 \$
7388	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	4 940.05 \$
7389	ISABELLE MILLETTE	FRAIS DÉPLACEMENT JUILLET À AOÛT 2023, ACHAT CAFÉ, FILTRES MACHINE À EAU ADMINISTRATION	273.91 \$
7390	PITNEY BOWES	CONTRAT ÉQUIPEMENT TIMBREUSE DU 30/06/2023 AU 29/09/2023	262.90 \$
7391	9181-5084 QUÉBEC INC.	ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS	1 336.01 \$
7392	SR IMPRIMERIE	PLAQUETTES (13) POUR ŒUVRES D'ART, POCHOIRS(2) RÉSERVÉ - REMORQUE	374.36 \$
7393	ENVIRO SANI-NORD	NETTOYAGE DE CONDUITES (PLUVIALES, SANITAIRES, COMBINÉES)	22 094.66 \$
7394	HOLBEC INC.	ENTRETIEN (V-44-19) JOHN DEERE 5085	1 309.80 \$
7395	CITOYEN	REMPACEMENT CHÈQUE #6016 EN DATE DU 24/11/2022 EXPIRATION - CLÉ DE TENNIS	30.00 \$
7397	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	952.10 \$
7398	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES (2)	100.00 \$
7399	MARJOLAINE DAOUST	FRAIS DÉPLACEMENT DU 16/08/2023 AU 5/09/2023, DIVERS BIBLIOTHÈQUE	91.07 \$
7400	MUNICIPALITÉ SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU	ENTRAIDE DU 20/07/2023 AU 575 CHEMIN DU BARRAGE	270.00 \$
7401	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR PROTECTION INCENDIE	47.14 \$
7402	LOCATION ET CONSTRUCTION JACQUES FRÉCHETTE INC.	LOCATION ROULOTTE PÉRIODE DU 14/08/2023 AU 14/09/2023 - VOIRIE	431.16 \$
7403	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE - USINE ÉPURATION	12 241.11 \$
7404	CITOYEN	REMPLE CHÈQUE #6569 PERDU EN DATE DU 13/03/2023	2 120.51 \$
7405	ARTEFACTUEL	ANIMATION - FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES	631.21 \$
7406	LOISIRS ET RÉPIT SANS LIMITES	SUBVENTION ACCOMPAGNEMENT PERSONNES HANDICAPÉES (6)	9 600.00 \$
7407	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE 31/07/2023 AU 30/08/2023	161.70 \$
7408	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 30/08/2023 POUR SAUVETAGE NAUTIQUE À L'ÎLE BOUCHARD À VERCHÈRES, 27/08/2023 AU 257 MARIE-VICTORIN, 24/08/2023 AU 204 TERRES-NOIRES	2 499.12 \$
7409	ARTEFACTUEL	TRAVAUX PRÉPARATOIRES, GESTION ET COORDINATION / INFOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE PÉRIODE SE TERMINANT LE 26/08/2023	10 640.79 \$
7411	CITOYEN	SUBVENTION 2023 - TONDEUSE SANS CARBURANT ET ACCESSOIRE (TAILLE BORDURE) - REMBOURSÉE PAR LA MRC	149.99 \$
7412	COPICOM INC.	COPIES FACTURÉES PÉRIODE DU 30/06/2023 AU29/09/2023 KYOCERA/TA 308CI ADMINISTRATION (EQUI8765)	164.94 \$
7413	KÉROZEN MÉDIAS INTERACTIFS	BANQUE D'HEURES PROJET SITE WEB	3 276.79 \$
7414	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2023 - PRODUITS HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	96.45 \$
7415	MARTECH SIGNALISATION INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES (Panneaux signalisation)	810.57 \$
7416	CITOYEN	SUBVENTION 2023 - TAILLE-BORDURE SANS CARBURANT - REMBOURSÉ PAR LA MRC	37.50 \$
7417	CITOYEN	SUBVENTION 2023 - TAILLE-BORDURE SANS CARBURANT - REMBOURSÉ PAR LA MRC	50.00 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	7 811.80 \$
		SALAIRES	129 698.26 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	45 566.87 \$
		TOTAL:	409 802.77 \$

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #7174 AU #7117

CHÈQUES #7284 AU #7409

CÈQUES #7411 AU #7417

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE
-------------	--------------------	---------------------------

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussignée, Carole Dulude, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 30 septembre 2023



Carole Dulude
Greffière et Directrice générale

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUES #7335, #7336 (2,3 DE 3)

CHÈQUES #7385, #7386, #7387 (2,3,4 DE 4)

CHÈQUE #7255

CHÈQUES ANNULÉS

#7295
#7296
#7298
#7317
#7332
#7382
#7396